

Dossier de presse



RENCONTRE AVEC LES PRINCIPAUX ET LES GESTIONNAIRES DE COLLÈGES

**LE DÉPARTEMENT, PARTENAIRE ESSENTIEL DE LA RÉUSSITE
ÉDUCATIVE ET DE L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS**

Mardi 25 septembre 2018

Villa du Département

Le Département aux côtés des Réunionnais

ÉDITORIAL



Avec un budget annuel de près de 100 millions d'euros consacrés à l'éducation, et notamment la gestion des collèges, le Département a inscrit sa politique éducative comme étant un des pans majeurs de son action quotidienne.

Compétence obligatoire dévolue par les différents actes de la décentralisation depuis les années 80, le Département de La Réunion s'efforce d'aller plus loin dans le cadre de ses politiques volontaristes, en renforçant l'accompagnement des collégiens.

Il s'agit ainsi non seulement de construire, d'entretenir et d'aménager les collèges afin d'offrir un cadre d'étude de qualité, mais il s'agit aussi de les accompagner dans une démarche d'ouverture vers l'extérieur, d'innovation par le déploiement du plan numérique, et de responsabilisation par l'intégration et la mise en pratique de valeurs humaines et citoyennes.

Ce rendez-vous est l'occasion de saluer le dévouement et de remercier tous des acteurs (rectorat, principaux, enseignants, personnels administratifs et techniques) pour leur engagement en faveur de notre jeunesse, et de réaffirmer la volonté du Département de La Réunion d'être à leurs côtés tout au long de cette année scolaire, afin de créer toutes les conditions de la réussite de nos jeunes collégiens.

Cyrille Melchior.

Président du Département

PARTENAIRE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

C'est la rentrée pour environ 60 000 collégiens (du public et du privé) ! Les années collèges marquent une étape déterminante dans l'apprentissage et la construction personnelle des jeunes. Leur permettre d'étudier dans les meilleures dispositions, d'éveiller leur curiosité et de développer leurs talents est une priorité pour le Département.

Tout au long de l'année, le Département accompagne les collégiens et se mobilise pour assurer les conditions de leur réussite.

Les dotations de fonctionnement et d'équipement consacrées représentent 18 M€/an (équipement et fonctionnement gestion des capacités d'accueil des effectifs collégiens, ...) et 1 M€ par an pour l'épanouissement, l'enrichissement et l'ouverture des collégiens avec le Passeport Educatif des Collégiens (PEC), le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), l'UNSS, le Concours d'embellissement, la sensibilisation des collégiens à consommer des produits pays ...

LE DÉPARTEMENT RÉNOVE, ENTRETIEN ET CONSTRUIT LES COLLÈGES PUBLICS

Le Conseil Départemental assure le fonctionnement et l'équipement des collèges au moyen de dotations financières avec pour objectifs de mettre à disposition des collèges les moyens nécessaires à un fonctionnement de qualité.

18 M€ d'investissement en 2018 dont **9,5 M€** en dotation financière aux collèges.

Plusieurs établissements ont été construits faisant passer en 25 ans leur nombre de 59 à 83.

À ce jour, l'île compte 77 collèges publics, ce qui représente 55 182 collégiens publics, dont 3 058 en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et ULIS.

COLLÈGES PRIVÉS

7 collèges privés : 5 097 collégiens (+ 52 en SEGPA et ULIS)

Depuis le 1^{er} janvier 1986, le Département a pour obligation de verser aux collèges privés une contribution forfaitaire par élève et par an dont le montant est aligné sur le coût moyen d'un élève externe de l'enseignement public. De plus, la 2^e grande loi de décentralisation du 13 août 2004 et le décret n° 2006-1610 du 15 décembre 2006 ont confié aux Départements la responsabilité de verser aux collèges privés sous contrat d'association, une contribution forfaitaire qui correspond à la prise en charge des frais de personnels techniques, en application du principe de parité enseignement public/enseignement privé. Cette contribution est calculée par rapport aux dépenses de rémunération des personnels ATTEE affectés à l'externat.

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT EN FONCTIONNEMENT :

Forfait externat / Part matériel en 2018 : 1,050 M€

Forfait externat / Part personnel en 2018 : 1,500 M€

PARTENAIRE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

NOUVEAUX / PROCHAINS COLLÈGES

Collège du Tampon

20 M€ ont été investis pour accueillir les 900 élèves de ce nouveau collège ouvert à la rentrée d'août 2013 permettant de réduire les effectifs des collèges de Trois-Mares, Terrain Fleury et du 14^e, qui étaient saturés.



L'équipement intègre la Qualité Environnementale (brise soleil, isolations en toiture, sur toiture, eau chaude solaire, ventilation traversante des locaux, éclairage à basse consommation, récupération partielle des eaux pluviales, tranchées drainantes de diffusion des eaux pluviales...) et tous les locaux sont 100 % accessibles aux PMR (signalétique adaptée, parkings, cheminements, ascenseurs...) conformément aux nouvelles exigences de la Loi Handicap. Une classe ULIS qui concerne les élèves « tout handicap » est implantée dans le collège.

Collège Roquefeuil (livraison rentrée 2020)



Près de 22 M€ ont été validés pour la construction de ce collège qui pourra accueillir 900 élèves à la rentrée 2020. Le projet comprend la construction de 9 bâtiments articulés autour d'un restaurant/CDI central avec un bâtiment des

PARTENAIRE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

services administratifs, bâtiments restauration/cuisine satellite + CDI, 3 bâtiments composés des locaux d'enseignement général, artistique, scientifique et technologique, 1 gymnase avec en sous-sol un parking, des services généraux et une loge d'accueil. Il prévoit la construction de bâtiments en R+2 maximum pour une surface totale de planchers d'environ 8 000 m². Les espaces non occupés par des constructions seront aménagés de plantations réalisées en paysage forestier.

Collège Gaston Crochet (livraison rentrée 2021)

Près de 15 M€ pour la reconstruction de ce collège de la Plaine des Palmistes qui intègre l'ensemble des équipements nécessaires à l'enseignement des collégiens, en particulier des espaces sportifs, une cuisine satellite en liaison chaude etc. Sa capacité d'accueil sera de 600 élèves extensible à 700.

Le collège comptera aussi :

- Une salle de restauration avec terminal de distribution en liaison chaude avec possibilité d'évoluer en cuisine autonome,

- Des services généraux (atelier, réserve pour les livres, garage, vestiaires...),
- 4 logements de fonction y compris celui du gardien.

En terme d'enseignement, le collège comptera 17 salles banalisées, 1 salle ULIS, 1 salle informatique, 1 salle de multimédia, 3 salles artistiques et 3 salles de sciences et 2 de technologie.

Des parkings pour le personnel, pour les visiteurs et une desserte pour le bus.

Des équipements sportifs seront aussi prévus, avec une liaison directe avec le collège, et un accès indépendant mais aussi accessible par les riverains :

- un plateau polyvalent couvert 48 x 28 m pour toutes activités en cas de pluie, accompagné d'un mur d'escalade ;
- une salle d'EPS de 300 m² ;
- une piste droite d'athlétisme de 100 m (6 couloirs), avec aires de sauts et de lancers associées ;
- un plateau polyvalent en plein air 44 x 32 m pour les sports collectifs
- une aire multisport (30 x 30 m).

Le collège aura une surface d'environ 3 051 m², la restauration 547 m² ; les surfaces couvertes pour l'EPS correspondent à environ 1 972 m² ; la surface des logements de fonction environ 475 m² ; les espaces extérieurs 7 584 m².



6

**Rencontre
avec les principaux
de collèges**

EXTENSION ET RESTRUCTURATION

Collège 1000 Roches

Le programme a pour objet :

- Aménagement extérieur : réfection réseau EU/EP, CF/Cf, aménagement du parking, création d'accès handicapé
- Travaux communs à tous les bâtiments : ravalement, remplacement de toutes les menuiseries, réfection complète de l'électricité, réfection des installations de plomberie, traitement thermique et acoustique,
- Mise en conformité « accessibilité aux personnes à mobilité réduite »,
- Travaux particuliers : création d'une cage d'escalier et renforcement des coursives, travaux de démolition et de reconstruction : services généraux, segpa (partiel) – réhabilitation de la cuisine autonome
- Aménagement du bâtiment 13 en vue d'accueillir les vestiaires et douches pour la pratique du sport et remise aux normes de la piscine
- Particularité du projet :

Désamiantage très lourd : montant estimé de 1 653 000 € HT
Réalisation des travaux en site occupé.

*Coût estimé des travaux :
9 800 000 € TTC*

*Durée des travaux :
36 mois réalisée en 4
phases distinctes avec un
achèvement des travaux
en août 2022.*



Collège Célimène Gaudieux



Le programme a pour objet :

- La déconstruction des bâtiments vétustes et préfabriqués et construction de 1006 m² de surfaces utiles : administration, salles de technologie, salles banalisées, salle de musique et sanitaires,
- La construction d'un préau de 250 m²,
- Ravalement des façades,
- Peintures intérieures,
- Remise aux normes de la protection incendie,
- Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures,
- Réfection du réseau électrique et réseau informatique,
- La création de 50 places de stationnements pour les professeurs,
- La restructuration de 340 m² de surfaces utiles,
- Mise en conformité « accessibilité aux personnes à mobilité réduite ».

*Le coût des
travaux est estimé
à 6 400 000 € TTC
Durée des
travaux : 26
mois avec un
achèvement des
travaux en février
2021.*

7
**Rencontre
avec les principaux
de collèges**

EXTENSION ET RESTRUCTURATION

Collège Hippolyte Foucq

Le programme a pour objet :

- La construction de 5 salles scientifiques ,
- Extension du réfectoire ;
- Création d'une salle informatique dédiée de 68 m²,
- Construction d'un bloc sanitaires et réfection complète des sanitaires existants;
- La construction d'un préau de 250 m²,

- Ravalement des façades,
- Traitement thermique et acoustique des bâtiments,
- Peintures intérieures,
- Remise aux normes de la protection incendie,
- Remplacement des menuiseries extérieures et intérieures,
- Réfection du réseau électrique et réseau informatique,
- Réaménagement du parking professeurs et visiteurs,
- Mise en conformité « accessibilité aux personnes à mobilité réduite ».

*Le coût des travaux est estimé à 8 900 000 € TTC
Durée des travaux : 38 mois
avec un achèvement des travaux décembre 2021.*



8

**Rencontre
avec les principaux
de collèges**

Collège La Chaloupe

Le programme a pour objet :

- Les démolitions des bâtiments des enseignements, vestiaire sport
- Construction bâtiments restauration, science, sanitaire, préau, logement de fonction,
- Restructuration bâtiment E pour accueillir : la salle de permanence, 2 salles banalisées, le pôle technologie, les services généraux.
- Restructuration du bâtiment A : remise aux normes des salles de sciences, réaffectation des locaux de l'administration (189 m²), réaffectation des logements de fonctions en salle de musique, salle d'art plastique et dépôt (158 m²)
- Mise en conformité « accessibilité aux personnes à mobilité réduite »,
- Réfection du réseau AEP
- Création de stationnements professeurs
- Création de 2 logements de fonction.



*Le coût des travaux est de 7 217 000 € TTC
Durée des travaux : 27 mois
avec un achèvement des travaux en août 2020.*

LE DÉPARTEMENT VEILLE AU BON FONCTIONNEMENT

Plus de
1 216 agents
techniques territoriaux des
établissements d'enseignement
mis à la disposition des
collèges par le Département

Le Département assure la construction, la rénovation, l'entretien, l'équipement et la sécurisation des collèges, ainsi que l'accueil de près de 55 000 élèves publics. Il est responsable du recrutement, de la gestion et de la rémunération des personnels de soutien des collèges : les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement du second degré - ATTEE (agents d'accueil ou d'entretien, cuisiniers, magasiniers, agents polyvalents).

Les personnels Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE - anciennement TOS) sont des agents départementaux recrutés par le Conseil Départemental. Ces personnels contribuent au bon fonctionnement de l'établissement.

Les Équipes Mobiles d'Adjoints Techniques Territoriaux (EMATT) du Département exercent leurs missions sur plusieurs collèges :

- collège des Trois-Mares au Tampon, spécialisée en maintenance climatisation, froid et cuisine.
- collège Paul Hermann, spécialisée en maintenance et entretien du bâtiment.
- collège les Alizés à Saint-Denis, spécialisée dans les espaces verts.

Les missions des ATTEE :

- Agent d'entretien polyvalent
- Agent d'accueil et d'entretien
- Agent spécialisé en maintenance
- Responsable d'équipe
- Agent d'entretien polyvalent en cuisine centrale
- Agent d'entretien et de restauration en cuisine centrale
- Chef de cuisine centrale
- Agent spécialisé en cuisine et restauration (cuisine centrale)
- Chef de cuisine autonome
- Agent spécialisé en restauration (cuisine autonome)
- Magasinier
- Responsable de satellite
- Agent d'entretien et de restauration
- Chauffeur
- Agent remplaçant polyvalent

9

**Rencontre
avec les principaux
de collèges**

L'ALIMENTATION DE QUALITÉ LOCALE ET DE SAISON

Le Département gère également la restauration scolaire où sont composés, préparés et servis 4,6 millions de repas équilibrés et sains, pour plus de 35 000 demi-pensionnaires chaque jour.

Le Département dispose de 3 cuisines centrales

- Cuisine centrale de Titan
- Cuisine centrale de la Ligne des Bambous
- Cuisine centrale d'Achille Grondin

Dans les 77 collèges publics, la Collectivité dispose de :

- 5 collèges hébergés
- 56 satellites liaison froide
- 3 satellites liaison chaude
- 12 cuisines autonomes

Le Département veille à une alimentation de qualité, adaptée à l'âge des collégiens et accessible à tous. Il encourage de plus en plus l'approvisionnement auprès de plateformes qui proposent des produits frais issus de productions locales. La production locale dans la restauration scolaire revêt des enjeux importants, notamment en termes de santé publique et économique. Compte tenu de ces enjeux, la Collectivité s'est engagée dans une démarche de promotion et de valorisation des produits locaux dans les restaurants scolaires.

- Améliorer la qualité des repas des collégiens par la consommation de produits frais,

- Promouvoir la consommation des produits « péi » auprès des collégiens,
- Favoriser le développement de la production locale.

Les actions innovantes

- la signature de la « Convention Volay Péi » permettant d'augmenter la part de viandes locales fraîches utilisée par les professionnels en restauration scolaire. À ce jour, 22 collèges ont signé la charte.
- L'élaboration d'un « guide de bonnes pratiques » permettant l'intégration optimale de viande locale dans la consommation des établissements ;
- Le partenariat fort avec les inter-professions permettant des rencontres régulières entre les chefs de cuisine et les producteurs locaux.
- La mise en place d'un « Plan Alimentaire Territorial » permettant d'augmenter significativement le taux de produits locaux, tout en respectant les exigences réglementaires en matière de nutrition en restauration scolaire.
- L'organisation de concours **NO GASPI** afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

60 %
des fruits servis aux collégiens proviennent de la production locale. Pour les légumes et les viandes, le taux d'intégration est respectivement

de **45 %** et

de **35 %**

10

Rencontre
avec les principaux
de collèges

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP



Le Département finance et organise le transport individualisé pour les élèves en situation de handicap. Cette compétence obligatoire s'adresse aux élèves reconnus handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), titulaires d'une notification de droit au transport, qui ne peuvent emprunter le réseau de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap. Ce transport vers son collège est gratuit quelque soit son lieu de résidence dans un véhicule de 5 à 9 places ou si le handicap le justifie, en véhicule aménagé, en véhicule sanitaire léger ou en ambulance sur la base d'un aller-retour par jour.

11

**Rencontre
avec les principaux
de collèges**

LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF : UNE PRIORITÉ

Le déploiement du numérique dans l'éducation est une des composantes du développement des territoires et de leur cohésion. La maîtrise des technologies usuelles de l'informatique et de la communication fait désormais partie du socle de compétences que chaque élève doit posséder à l'issue de sa scolarité.

Le collège constitue la période idéale pour acquérir ces savoirs.

C'est pourquoi le Département figure parmi les institutions les plus actives en faveur de l'enseignement numérique. En partenariat avec le Ministère de l'Éducation, l'Académie, mais aussi avec les autres niveaux de collectivités, il s'engage à faire progresser les usages du numérique auprès des classes et le cadre élargi de la communauté éducative.

Dans le cadre de ses obligations légales, le Département dote les 77 collèges publics de crédits nécessaires à leur bon fonctionnement, afin de garantir un accueil de qualité aux collégiens.

La mise en œuvre de cette politique départementale en faveur des collèges est déclinée autour de :

La connexion Internet haut débit : fourniture de connexions internet aux collèges, et liens avec les ressources numériques hébergées au rectorat.

Le câblage des collèges : chaque année le Département procède à une mise à niveau du câblage informatique dans certains collèges, afin que les salles de cours puissent profiter des ressources numériques, mais également des applications livrées par le rectorat (cahier de texte numérique, gestion des absences des élèves, etc).

Les dotations : elles doivent permettre le renouvellement des postes informatiques obsolètes, l'équipement en vidéoprojecteurs et autres périphériques, l'accompagnement au déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT), et le changement des pièces d'usure. L'école est donc amenée à se convertir au numérique, car le législateur a mis le cap sur cet objectif. Le Département de La Réunion se doit d'accompagner ce changement qui rejoint par ailleurs les priorités de la mandature en faveur de la réussite éducative des collégiens.



UN LIEU D'ÉPANOUISSEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Offrir un cadre de travail optimal, telle est l'ambition première du Département dans sa stratégie en direction des collèges. Mais au-delà de ces compétences obligatoires, diverses politiques volontaristes sont conduites pour œuvrer en faveur de la réussite éducative, du développement personnel et de l'égalité des chances des collégiens. Convaincu de l'importance de ces missions, le Département accompagne chaque année des projets culturels, sportifs, citoyens et environnementaux pendant et en dehors du temps scolaire. L'objectif est d'ouvrir les collégiens au monde et aux autres.

Aiguiser l'appétit culturel et artistique des collégiens avec le Passeport Educatif du Collégien (PEC)

Soucieux de l'épanouissement individuel de chacun et de la cohésion culturelle et sociale de leurs territoires, les Départements contribuent activement au développement de l'éducation artistique et culturelle.

La population scolarisée dans les collèges représente près de 8 % de celle toute l'île. L'engagement du Département en faveur des actions facultatives a pour objectif d'apporter de la cohérence et de la lisibilité aux politiques éducatives.

Ainsi, la Collectivité déploie un panel d'actions à l'attention

des collégiens, pour assurer à chacun, quel que soit son lieu de résidence, les meilleures chances de réussite scolaire et concourir à son bien être. Il s'agit d'une subvention allouée à l'ensemble des collèges de l'île et destinée à financer les activités facultatives et périscolaires menées au sein des établissements. Concrètement, il comporte 5 programmes (parcours culturel et artistique, parcours scientifique et environnemental, ateliers individualisés, classes de découverte, voyages linguistiques), chacun d'entre eux soumis à un barème financier préétabli. Les montants dévolus aux établissements dans la limite des crédits disponibles et du plafond de 11 500 € annuel par collège sont donc arrêtés.

Démocratiser la pratique du sport

En matière de sport scolaire, les initiatives départementales sont multiples et diverses. En complément des compétences confiées par le législateur, le Département mène une politique volontariste afin de favoriser l'épanouissement et la réussite éducative de sa jeunesse. Les objectifs sont de développer la pratique sportive et d'offrir un véritable lien avec le socle commun et les activités sportives. Les bénéficiaires sont les 83 associations sportives avec près de 20 000 licenciés des collèges publics et privés et le Comité Régional de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Une aide forfaitaire de 800 € est attribuée à l'ensemble des associations sportives, avec une majoration de 400 € pour les associations situées dans

UN LIEU D'ÉPANOUISSEMENT ET D'APPRENTISSAGE

des zones excentrées. Cette aide est versée pour permettre le transport des collégiens vers les lieux où sont exercées les activités sportives. **BUDGET 2017/2018 : 87 100 €**

Embellir les collèges, une action volontariste

Les établissements scolaires sont des lieux d'éducation où un élève passe une grande partie de sa journée. Il est ainsi nécessaire qu'il puisse évoluer dans les meilleures conditions et dans un milieu agréable pour son épanouissement, le cadre de vie ayant une incidence sur sa réussite.

C'est la raison pour laquelle, en 2012 le Département a lancé une opération innovante associant étroitement les élèves et le personnel des collèges intitulé le concours du « plus beau collège fleuri ». Cette expérience enrichissante a créé beaucoup d'intérêt chez des milliers de jeunes devenus les acteurs de l'embellissement de leur collège et de l'amélioration de leur cadre de vie.

Les collégiens s'investissent et endossent, en plus de la combinaison de jardinier, celui de « passeurs de patrimoine ». C'est surtout l'histoire d'un projet fédérateur, à la fois pédagogique, ludique et symbolique du dynamisme de la jeunesse réunionnaise à innover et à aller de l'avant.

Cette démarche volontariste a pour vocation, de participer à la réussite des enfants et de leur inculquer des valeurs écocitoyennes et solidaires.

Chaque année, une vingtaine de collèges participent à cette action et réunit plus de 1500 élèves. Elle génère un vrai bonheur au sein de la communauté éducative. Parallèlement, le collège a un rôle structurant majeur dans la vie d'un quartier. En affirmant les identités des établissements dans le contexte local, tout en respectant leurs spécificités, les jeunes et les familles reconnaissent les infrastructures comme de véritables lieux de vie.

Ouvrir les collégiens à la culture musicale et artistique

Chaque année, à l'occasion de la fête de la musique, la Collectivité propose aux collégiens de participer aux opérations « collèges en musique » et « concours de Slam et de danses urbaines ».



UN LIEU D'ÉPANOUISSEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les Collèges en musique. Il est proposé à chaque établissement d'organiser une rencontre avec un artiste issu du quartier du collège, afin d'avoir un échange concret et direct avec les jeunes sur son parcours, sa passion, son travail... et qui sera suivi d'un échange musical à des fins de valorisation des productions.

Le Département prend en charge le cachet de l'artiste.

Concours de slam et de danses urbaines. Il s'agit de donner au slam toute sa place dans les collèges et de favoriser une ouverture culturelle par une sensibilisation et une pratique de danses actuelles, urbaines. Après une année de travail avec leurs enseignants, les collégiens sont invités chaque 21 juin, à se produire sur la scène du théâtre de Champ Fleuri.



Expliquer l'importance du rôle de citoyen

A un âge auquel commence l'apprentissage de la citoyenneté, le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) permet de sensibiliser à l'engagement citoyen et aux réflexions menées par le Département sur des thématiques qui concernent les jeunes. Créée en 1989, cette instance permet aux collégiens de faire l'expérience d'une vraie mandature en tant qu'élus. Les jeunes sont issus des classes de 5^e ou 4^e ou 3^e. C'est pour eux l'occasion de découvrir l'institution départementale, de s'initier aux mécanismes de la démocratie (élection, mandat, débats), et de participer à la réalisation de projets concrets sur des sujets d'intérêt collectif tels que « la vie collégienne », « lutte contre les discriminations », « le droit des enfants », « le harcèlement scolaire », « l'Europe », « la sécurité routière », « lutte contre les drogues », « journées de partage avec les sans abri et les personnes âgées »... Tout un programme...

BUDGET 2018 alloué : 77 400 €

15
Rencontre
avec les principaux
de collèges

AUX CÔTÉS DES FAMILLES DES COLLÉGIENS

Égalité des chances et accès de tous à l'éducation

Des aides financières directes ou indirectes peuvent être accordées par le Département afin de soutenir les familles ayant un enfant scolarisé dans un collège public ou privé sous contrat.

Bourses départementales : collégiens et étudiants bénéficiant ou pas d'une bourse d'État

La bourse départementale est attribuée en complément de la bourse nationale. Elle a pour objectif d'assurer in fine une péréquation de l'aide publique (État-Département) entre les étudiants de condition sociale différente. L'aide, renouvelable, est attribuée sur critères de ressources familiales pour une année universitaire, en supplément de l'aide nationale pour effectuer à temps plein et en formation initiale des études supérieures.

La bourse départementale est une aide pour une année d'études supérieures, attribuée

sur critères de ressources familiales plafonnées à 86 000 €, en supplément de l'aide du CROUS. Les montants sont actuellement en cours d'élaboration pour des études à La Réunion. Les montants varient de 1 550 à 2 150 € pour des études en mobilité (Métropole/Union Européenne).

Collégiens en mobilité, filières spécialisées

Les objectifs sont de permettre aux collégiens désirant s'inscrire dans des filières spécialisées non existantes à La Réunion de bénéficier d'un dispositif spécial afin de poursuivre leurs études secondaires et leur parcours sportif. Sont concernés les collégiens boursiers s'inscrivant dans des filières spécialisées (section sport-études) en Métropole ou dans l'Union Européenne.





DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr